

L'an deux mil vingt le douze novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - - Mme PRADIGNAC S – Mme BESSON V – M. BOULANGER P – Mme CAVILLON C – M. VANET F - M. DURANCEAU S -

ABSENTS : M. RAMEL C - M. DAUJAT J

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombres de membres présents : 9  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Le compte-rendu du 5 Octobre est approuvé à l'unanimité.

M. le maire demande à ce que deux délibérations soient inscrites à l'ordre du jour.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019 – 2020.37**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Lors du conseil communautaire du 28 septembre 2020, la Communauté de communes a adopté le rapport d'activités 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Il appartient désormais à la commune de Saint-Genis-sur-Menthon de délibérer sur ce même rapport.

Le rapport est également mis à disposition sur le site internet de la Communauté de communes ([www.cc-laveyle.fr](http://www.cc-laveyle.fr)).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**SUBVENTION – PARTICIPATION FINANCIERE ACCORDEE AUX ENFANTS PARTICIPANTS A DES CENTRES DE LOISIRS – 2020.38**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention à la communauté de communes de la Veyle, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs. (Délibération N° 2020.03 du 29 Janvier 2020).

- Communauté de communes de la Veyle : 133.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** d'accorder les subventions, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs, à la communauté de communes de la Veyle, pour le montant indiqué ci-dessus

**DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020

**DECISION MODIFICATIVE n°4 – 2020.39**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'avoir les crédits nécessaires au chapitre 11 pour le paiement des coûts liés au RPI

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
FONCTIONNEMENT				
D 62878 : Autres Charges exceptionnelles		17 000.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues	17 000.00 €			
<b>TOTAL</b>	17 000.00 €	17 000.00 €		

**Tableau récapitulatif**

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement</b>	307 557.15 €	0.00 €	0.00 €	307 557.15 €
<b>Total général des recettes d'investissement</b>	333 064.90 €	0.00 €	0.00 €	333 064.90 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>	338 858.09 €	-17 000.00 €	17 000.00 €	338 858.09 €
<b>Total général des recettes de fonctionnement</b>	338 858.09 €	0.00 €	0.00 €	338 858.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

**ADHESION AU SERVICE DE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ – 2020.40**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de Conseil en Énergie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux, le SIEA s'engage à

accompagner et aider ses communes adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques, à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagé a été mise en place par le SIEA et doit être signée. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTTE** d'adhérer au service CEP du SIEA tel que défini dans la convention d'adhésion  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service CEP du SIEA ;

### **DIVERS :**

L'opération brioche fut un réel succès. Le bénéfice a été d'environ 700€.

5 équipes de bénévoles ont parcouru la commune. M. le maire remercie l'ensemble des bénévoles.

Les colis offerts par le CCAS sont en cours de préparation. La distribution est prévue le samedi 12 Décembre 2020.

2 organismes de contrôle de l'amiante ont faits des devis pour le projet de désamiantage de bâtiments en friche.

L'entreprise AINDICE a été retenue avec un devis de 748.80€ TTC.

Concernant la rénovation énergétique, M. le maire suggère que l'information soit faite aux habitants par des journées de sensibilisation.

Michel Brochand a participé à la porte ouverte de la DDT, pour leurs 10 ans d'existence. Il a pu participer à des tables rondes et à des ateliers en lien avec l'environnement.

### **COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS :**

\* Ce jeudi 12 Novembre, M. Le Maire et M. Duranceau ont participé au Conseil d'Ecole en visio.

Il y a actuellement 250 élèves répartis de la façon suivante : 173 enfants à St Cyr et 78 à St Genis.

Pour St Genis, il y a 3 classes :

25 CE2/CM1 avec Corinne FENOY

26 CM2 avec Philippe FABRIZI

27 CM1 avec Catherine FABRIZI

La prévision pour la rentrée 2021 est de 19 PS.

\* Sébastien Duranceau a rencontré 2 membres du CAUE pour un projet d'aménagement du centre-bourg.

\* Michel Brochand explique que le PLUI est en cours d'élaboration. Les réunions se succèdent ainsi que celles du SCOT.

\* M. Brochand a participé à une réunion avec M. Vauquiez en visio. La Région va financer 1 purificateur d'air par commune pour les cantines et les écoles primaires. Une liste de 4 fournisseurs va nous être communiquée.

### **\* Prochaines réunions ou manifestations : DATES A RETENIR**

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 16 Décembre 2020

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H30.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

NOM – PRENOM	Signature
M. GREFFET Christophe	
M. BROCHAND Michel	
Mme QUEFFELEC Isabelle	
M. DURANCEAU Sébastien	
M. DAUJAT Julien	Excusé
Mme BESSON Virginie	
M. RAMEL Cyril	Excusé
Mme PRADIGNAC Sophie	
Mme CAVILLON Christine	
M. VANET Fabrice	
M. BOULANGER Paul	